

Troisième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute: Collège Secondaire de Mon Séjour en liquidation, Aigle
2.

Décision de dissolution par: Assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 05.03.2003
4.

Echéance de préavis des créances: **12.04.2003**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: Soeurs de Ste-Clothilde A l'att. de Jeanne-Françoise ROCHE-BRUYN et Agnès VEUTHEY, Chemin des Fleurettes 3, 1860 Aigle
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: Les liquidatrices se réservent le droit de procéder à une liquidation anticipée au sens de l'article 745 al.3 CO.

Etude du notaire Charles-Pascal Ghiringhelli
1860 Aigle
(00900402)